

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	51

CONVOCATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Aire d'accueil des gens du
voyage : tarifs 2022

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

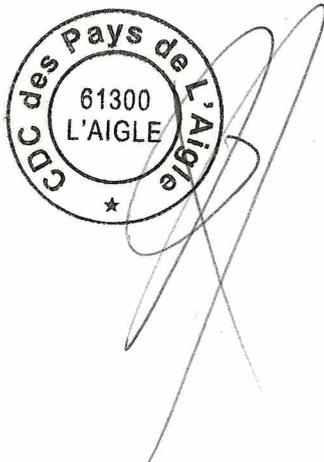
Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET,

Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absents excusés : Nadège TROUILLET
François CARBONELL

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Le Président,
Jean SELLIER



Madame VIOLET, Vice-Présidente déléguée aux Patrimoine Bâti rappelle aux membres du Conseil que l'aire d'accueil des gens du voyage est en fonctionnement depuis plus de 10 ans.

Sur cette période, les tarifs ont été revalorisés trois fois, la dernière fois par délibération du 28 novembre 2019 pour la période 2020/21. Les coûts des fluides ayant sensiblement augmenté en 2021 en particulier ceux de l'électricité, il convient d'ajuster les tarifs pour tenir compte de cette inflation.

Les équipements de l'aire d'accueil commencent à nécessiter des interventions ne relevant plus du petit entretien. Il est nécessaire de revaloriser le tarif à la nuitée afin de permettre au budget de dégager des recettes supplémentaires.

- Vu la délibération n° 2019-11-28-170 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2020 puis à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Considérant que les tarifs fixés nécessitent une revalorisation,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2022.

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Tarififications	Unité	Tarifs 2022
Tarif à la nuitée – droit de place	Forfait	2.95 €
Tarif eau/assainissement	m ³	3.95 €
Tarif électricité	Kwh	0.17 €
Caution	Forfait	100.00 €

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.